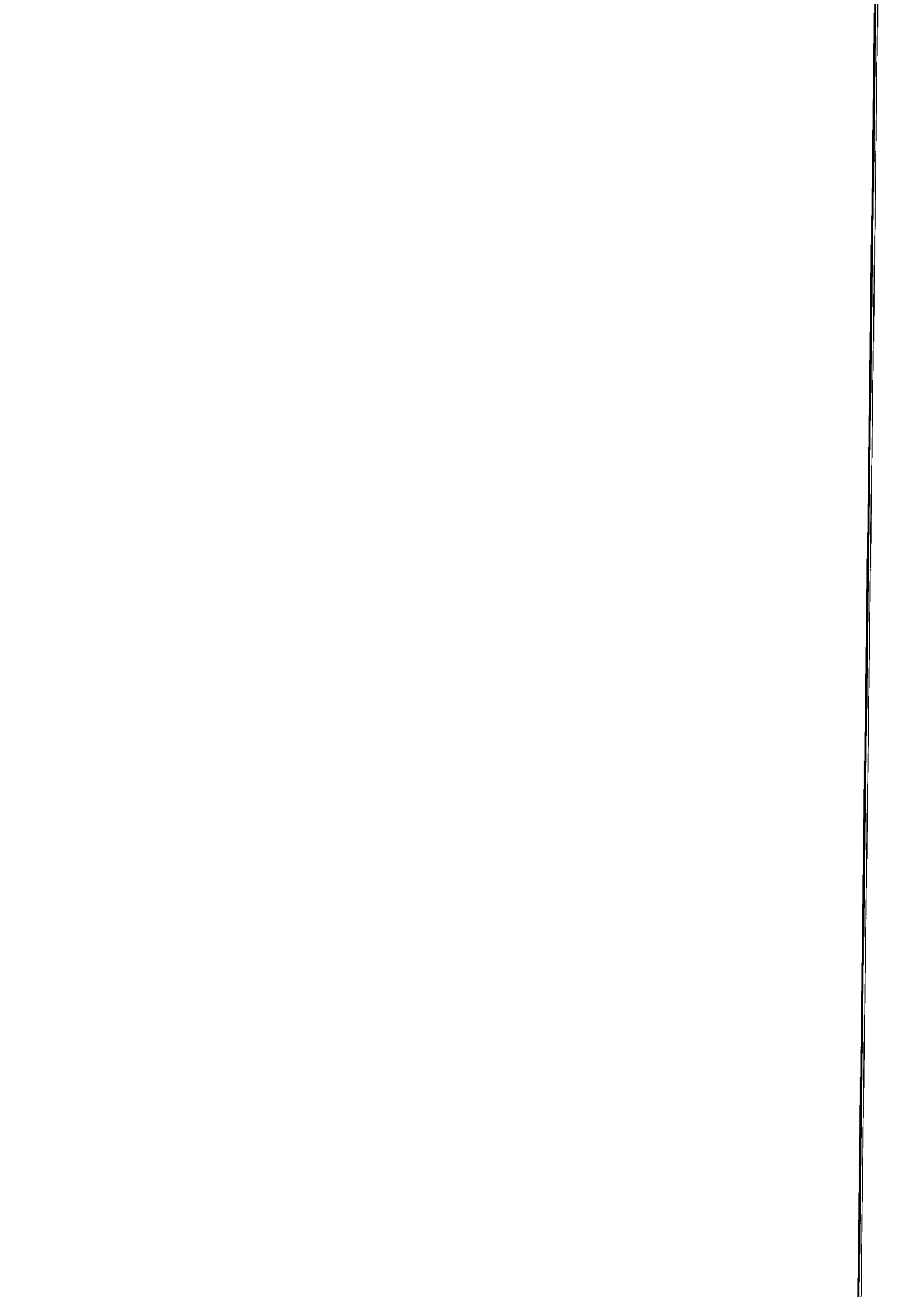


Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 26/02/2026 - B2026/002547 - 2022 B 00840 - 909 676 512 - 2 S  
TEAM

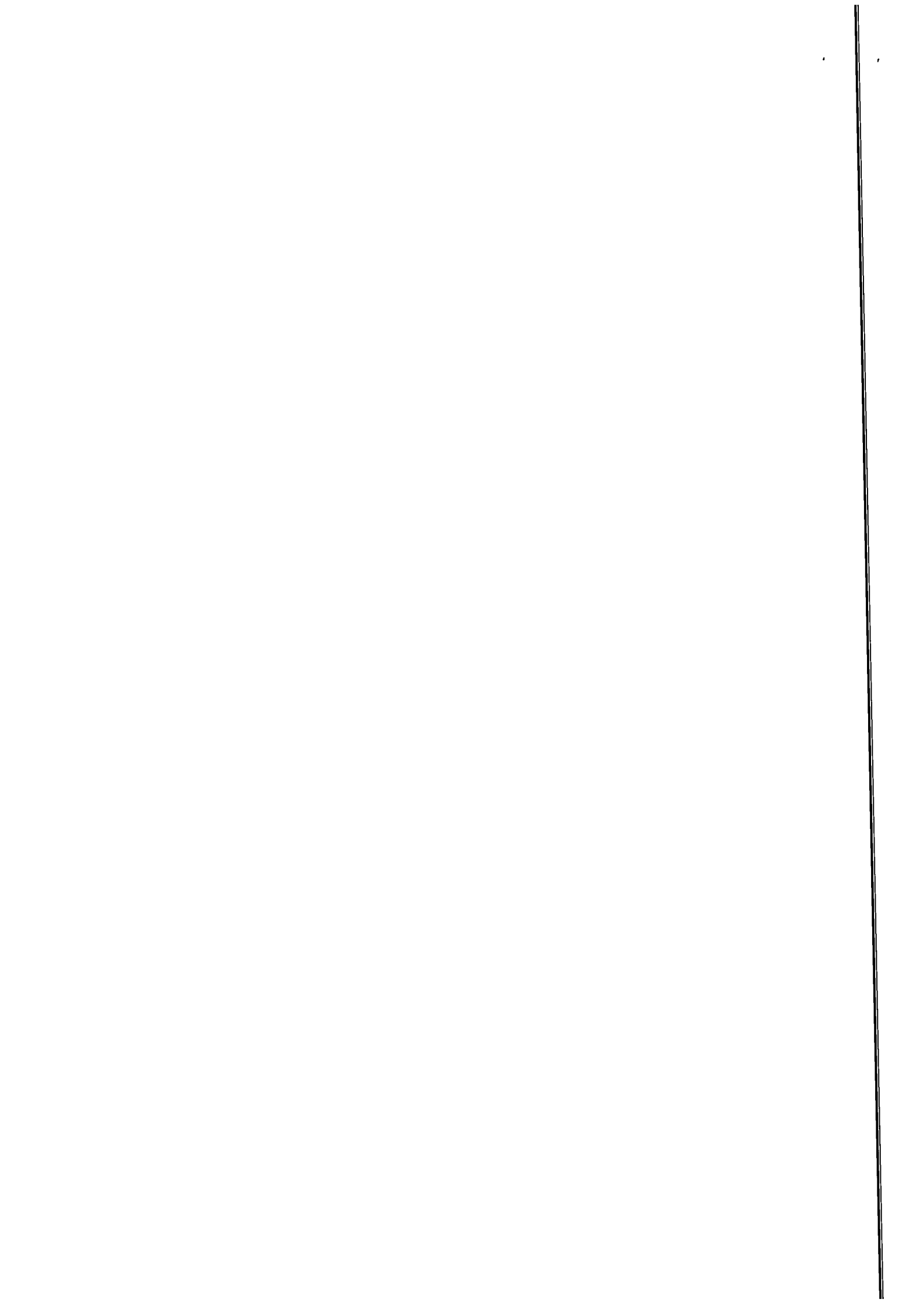


**2 S TEAM**

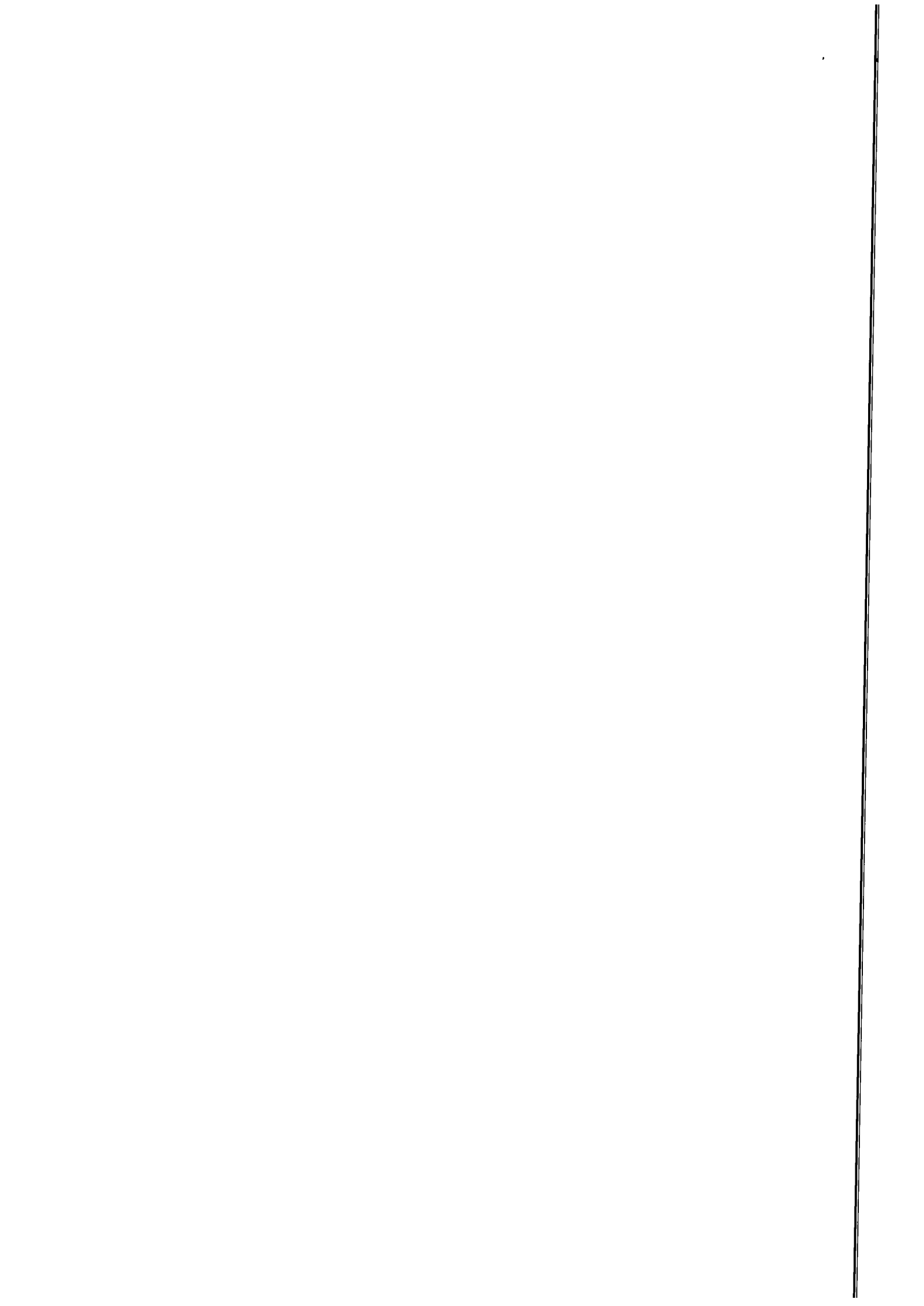
**Liasse fiscale 2024**

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

*Version de travail éditée le 20/02/2026*



Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration relative aux revenus d'activités de groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
de plus-values, autres que la cession de biens					<input type="checkbox"/>
et autres que les plus-values de cession de biens, art. 206-A B (prestations de transport maritimes), autres que les					<input type="checkbox"/>
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
2 S TEAM - SIREN : 909676512			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
80 RUE VICTOR SCHOELCHER 97215 RIVIERE-SALEE FRANCE					
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
<b>B ACTIVITÉ</b>					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			<input type="checkbox"/>		
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b>					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	19 070	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%.	<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%.	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art 44 quinquies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
<b>D REVENUS MOBILIERS</b>					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
<b>E REVENUS MOBILIERS / ANNULÉS DES REVENUS LOCATIFS</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
<b>F DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisé		
Comptabilité informatisée par CCA			Valeur conventionnelle		
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		
Examen de conformité fiscale (ECF)		<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF		



**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTE À LA  
TELEDECLARATION  
PAR TELEDEC.FR

		Si Montant des revenus à l'impôt :	<input checked="" type="checkbox"/>			
<b>G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, Y COMpris LES REVENUS LIQUIDES DE CAPITAL</b>						
Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	a				
	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires		c				
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d				
Montant des autres distributions		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j				
Montant des revenus répartis		<b>Total (a à h)</b>				
<b>H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b>						
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL tous associés - SCA associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP - sté copropriété navires associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
<b>I FOND</b>						
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)						
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
<b>J MONTANT DES SALAIRES DES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME DE LA TVA LIQUIDE</b>						
Rémunérations	Montant brut des salaires ( hors apprentis et handicapés)					
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %		
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
	MVLT réalisée au cours de l'exercice					
	MVLT restant à reporter					
<b>K MONTANT DES AGENCIS DES ENVISAGES FINANCIERS DE COÛT</b>						
	Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice					
	Nombre de reçus délivrés					



# 1. BILAN SIMPLIFIÉ

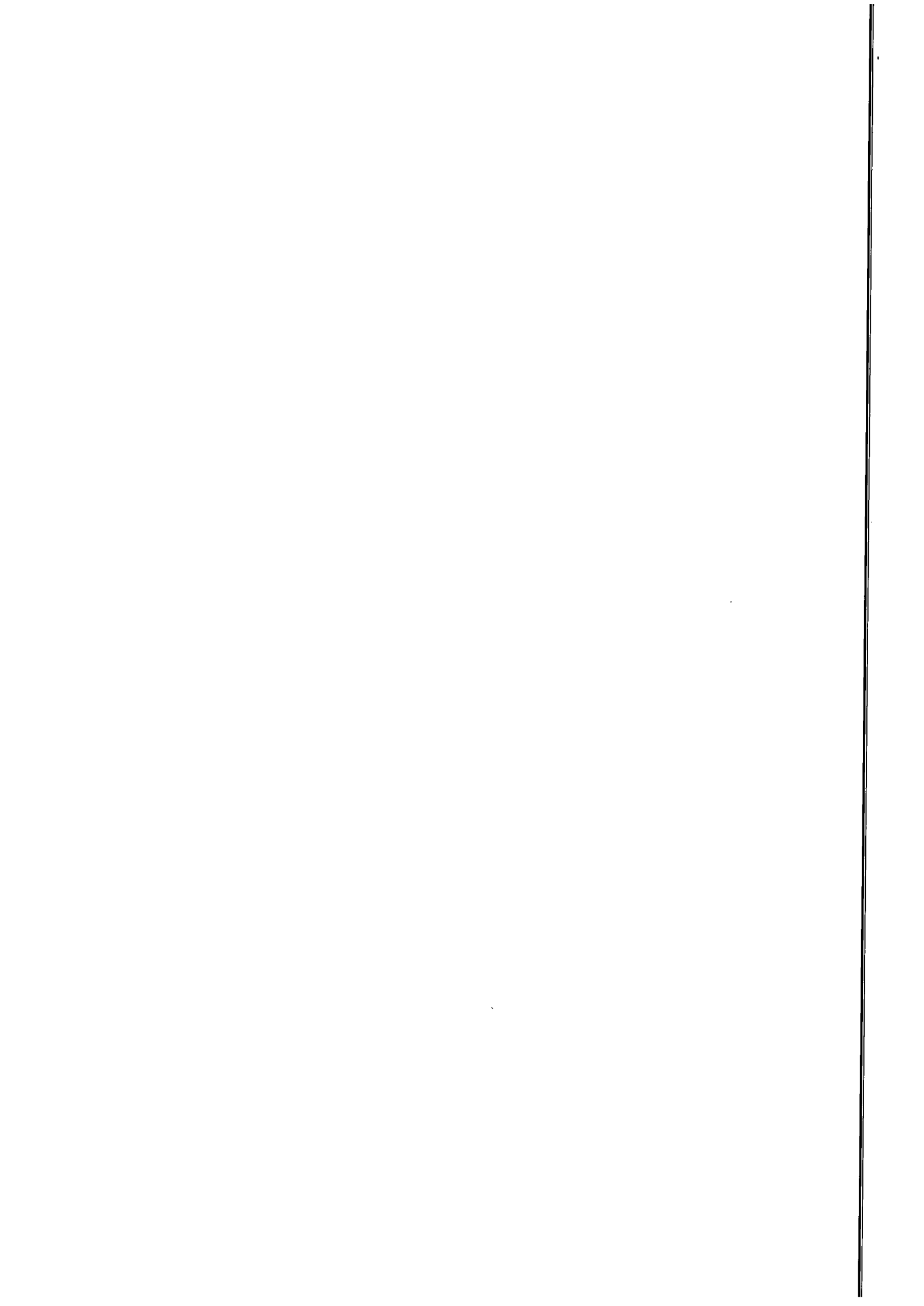
DGFIP N° 2033-A-SD 2025



N° 15948 \* 06

Formulaire obligatoire (article 302  
septies A du Code général des impôts)  
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

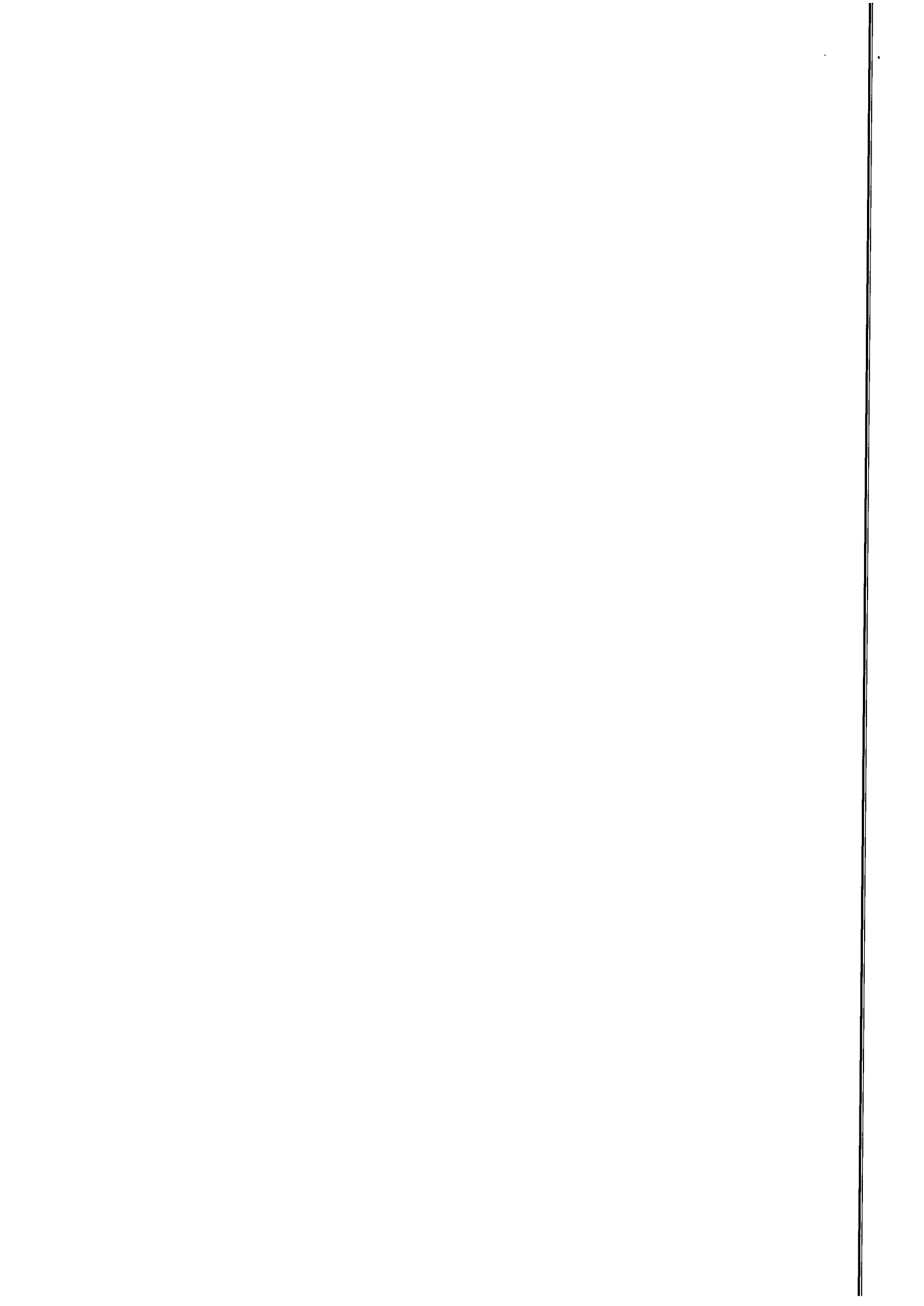
Designation de l'entreprise   2 S TEAM - SIREN : 909676512					Néant <input type="checkbox"/>					
Durée de l'exercice en nombre de mois   12					Durée de l'exercice précédent   12					
					Exercice N clos le   31/12/2024					
<b>ACTIF</b>					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial				010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres				014		016			
	Immobilisations corporelles				028	3 659	030	1 129		2 530
	Immobilisations financières (1)				040		042			
<b>TOTAL I (5)</b>					044	<b>3 659</b>	048	<b>1 129</b>		<b>2 530</b>
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières appro en cours de production				050		052			
	Stocks marchandises				060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés				068		070			
	Créances autres (3)				072	286	074			286
	Valeurs mobilières de placement				080		082			
	Disponibilités				084	3 990	086			3 990
Charges constatées d'avance				092		094				
<b>TOTAL II</b>					096	<b>4 276</b>	098			<b>4 276</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>					110	<b>7 935</b>	112	<b>1 129</b>		<b>6 806</b>
<b>PASSIF</b>										
					Exercice N NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel								120	1 000
	Ecart de réévaluation								124	
	Réserve légale								126	
	Réserves réglementées								130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres)						131		132	
	Report à nouveau								134	-70 841
	Résultat de l'exercice								136	-19 070
	Subventions d'investissement								137	
	Provisions réglementées								140	
<b>TOTAL I</b>									142	-88 911
Provisions pour risques et charges									<b>TOTAL II</b>	154
DETTES 4	Emprunts et dettes assimilées								156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
	Fournisseurs et comptes rattachés								166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)						169		172	
	Comptes courants d'associés								173	95 717
	Autres dettes								175	
Produits constatés d'avance								174		
<b>TOTAL III</b>									176	<b>95 717</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>									180	<b>6 806</b>
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193	(4)	Dont dettes à plus d'un an		195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182	1 359	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184		



## 2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

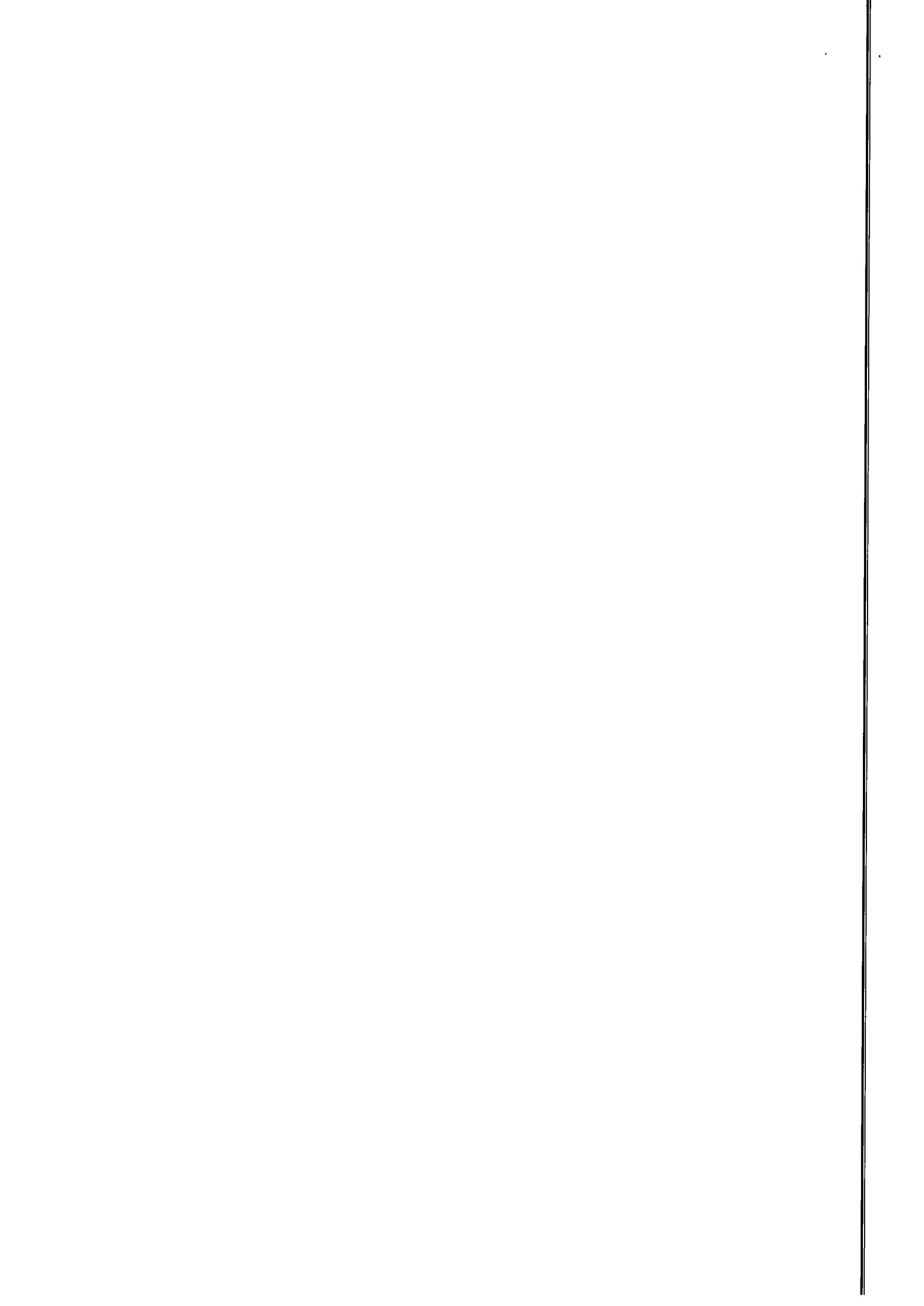
DGFIP N° 2033-B-SD 2025  
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TÉLÉDI. FR

Designation de l'entreprise 2 S TEAM - SIREN : 909676512		N clos le 31/12/2024		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				
Ventes de marchandises		209	210	
	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
Production vendue biens		217	218	
Production vendue services			222	
Production stockée			224	
Production immobilisée			226	
Subventions d'exploitation reçues			230	
Autres produits			232	
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>			<b>66 440</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			234	
Variation de stock (marchandises)			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			240	
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier		242	
	immobilier		244	
Impôts taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)	243	250	
Rémunérations du personnel			252	
Charges sociales			254	
Dotations aux amortissements	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39 1-2° al 3 du CGI	255	256	
Dotations aux provisions			259	
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant commerciales à l'étranger	259	260	
	Dont cotisations versées aux org syndicales et professionnelles	260		
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>85 510</b>	
<b>1 - Résultat d'exploitation (I - II)</b>			<b>270</b>	
Produits financiers		(III)	280	
Produits exceptionnels		(IV)	290	
Charges financières		(V)	294	
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348		
Impôts sur les bénéfices		(VII)	306	
<b>2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)</b>			<b>310</b>	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col 1 le déficit comptable col 2	312	
			314	
			<b>19 070</b>	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316	
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles		322	
	Impôts et taxes non déductibles		324	
	Divers et intérêts excédentaires	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)	249
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
DEDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986	Zone franche urbaine	987
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181	Jeune entreprise innovante	989
	Zone restruct défense	127	Zone revitalisation rurales	138
	Bassins d'emploi à redynamiser	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344
	ZFANG 44 quaterdecies	345	Zone de développement prioritaire	993
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992		
				350
			Créance report en arrière du déficit	346
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648
			Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641
			Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	990
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs</b>		Bénéfice col 1 / Déficit col 2	352	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I S seulement)			356	
Déficits antérieurs reportables			360	
<b>Résultat fiscal après imputation des déficits</b>		Bénéfice col 1 / Déficit col 2	<b>370</b>	
			<b>372</b>	
			<b>19 070</b>	



**3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

Désignation de l'entreprise <b>2 S TEAM - SIREN : 909676512</b>										<b>Néant <input checked="" type="checkbox"/></b>	
<b>I IMMOBILISATIONS</b>										Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
Terrains			420		422		424		426		
Constructions			430		432		434		436		
Installations techniques matériel et outillage industriels			440		442		444		446		
Installations générales aménagements divers			450		452		454		456		
Matériel de transport			460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles			470		472		474		476		
Immobilisations financières			480		482		484		486		
<b>TOTAL</b>			490		492		494		496		
<b>II AMORTISSEMENTS</b>										Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										Montant des amortissements au début de l'exercice	
										Augmentations dotations de l'exercice	
										Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	
										Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Terrains			510		512		514		516		
Constructions			520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriel			530		532		534		536		
Installations générales aménagements divers			540		542		544		546		
Matériel de transport			550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566		
<b>TOTAL</b>			570		572		574		576		
<b>III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR</b>											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations	590	583	594	595			
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599			



4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Designation de l'entreprise 2 S TEAM - SIREN : 909676512

Néant

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30°	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Installations techniques matériel et outillage	730	735
Installations générales agencements aménagements divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

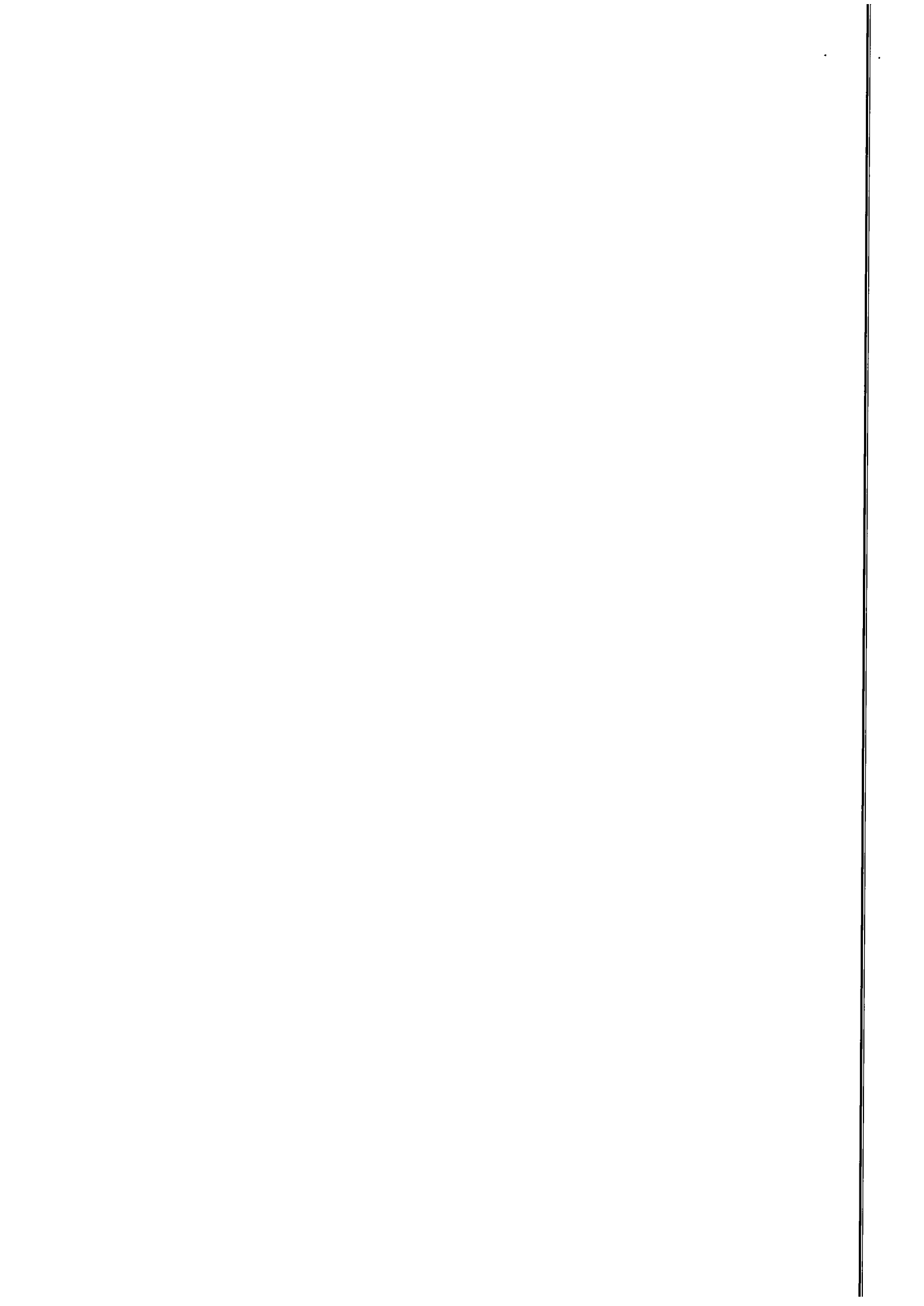
1	Indemnités pour congés à payer charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
<b>TOTAL à reporter</b>		<b>780</b>	

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
<b>Total des déficits restant à reporter</b>		<b>13 070</b>

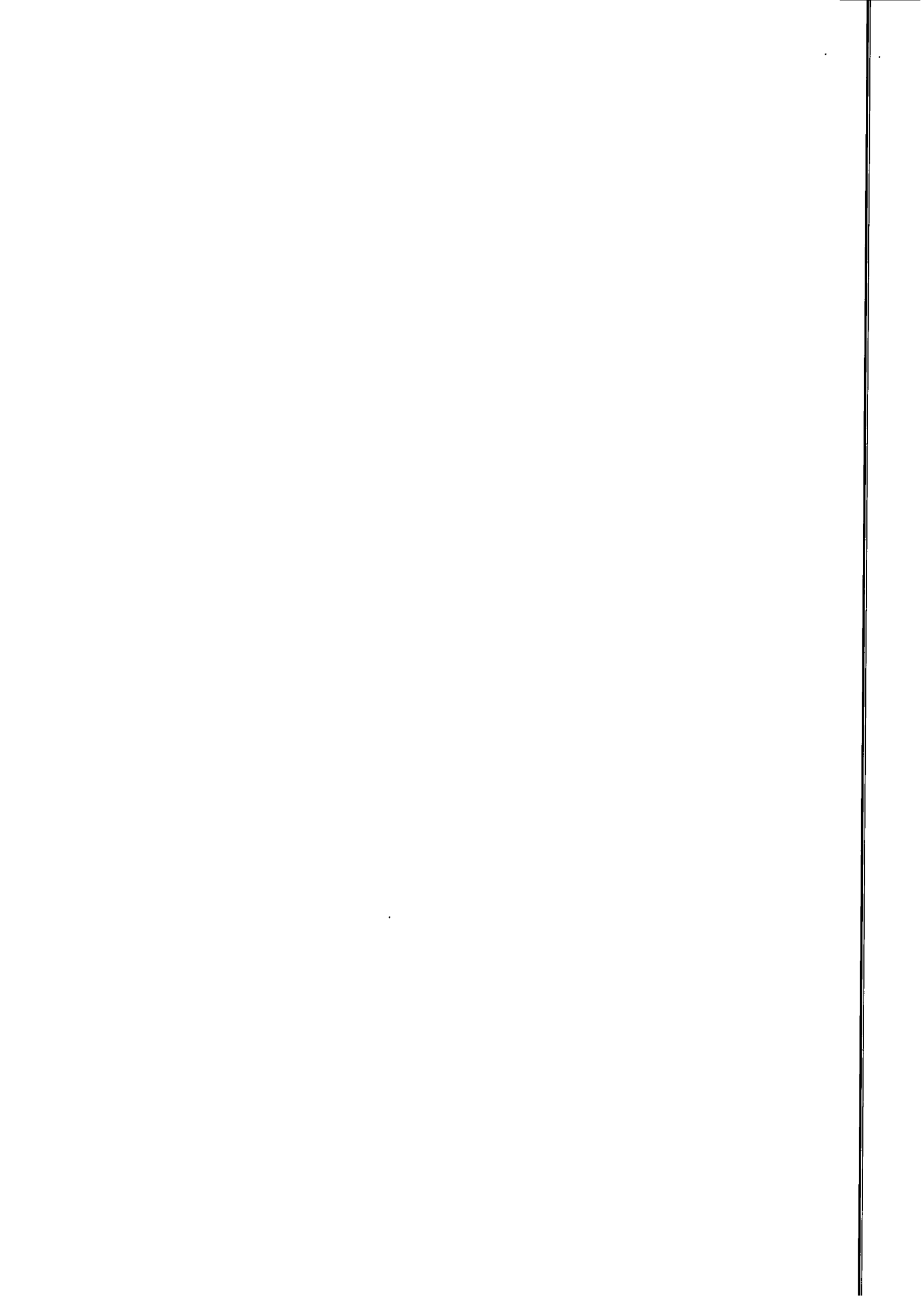
**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397



5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Designation de l'entreprise		2 S TEAM - SIREN : 909676512		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le		01/01/2024 et clos le		31/12/2024	
		Données en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués prestations de services et marchandises				108	
				65 270	
Redevances pour concessions brevets licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges				105	
<b>TOTAL 1</b>				<b>106</b>	
<b>65 270</b>					
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Retrègues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
<b>TOTAL 2</b>				<b>144</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Achats				121	
				37 250	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs à l'exception des loyers et redevances				125	
				28 572	
Loyers et redevances à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
				15 628	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante				150	
<b>TOTAL 3</b>				<b>152</b>	
<b>81 450</b>					
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3				137	
				-16 180	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				117	
				-16 180	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE				020	
				<input type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106 le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	
Effectifs au sens de la CVAE				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	
Date de cessation				186	



## 6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFP N° 2033-F-SD 2025  
Formulaire obligatoire (article 38 de  
l'annexe III au CGI)  
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDECL.FR

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 S TEAM - SIREN : 909676512

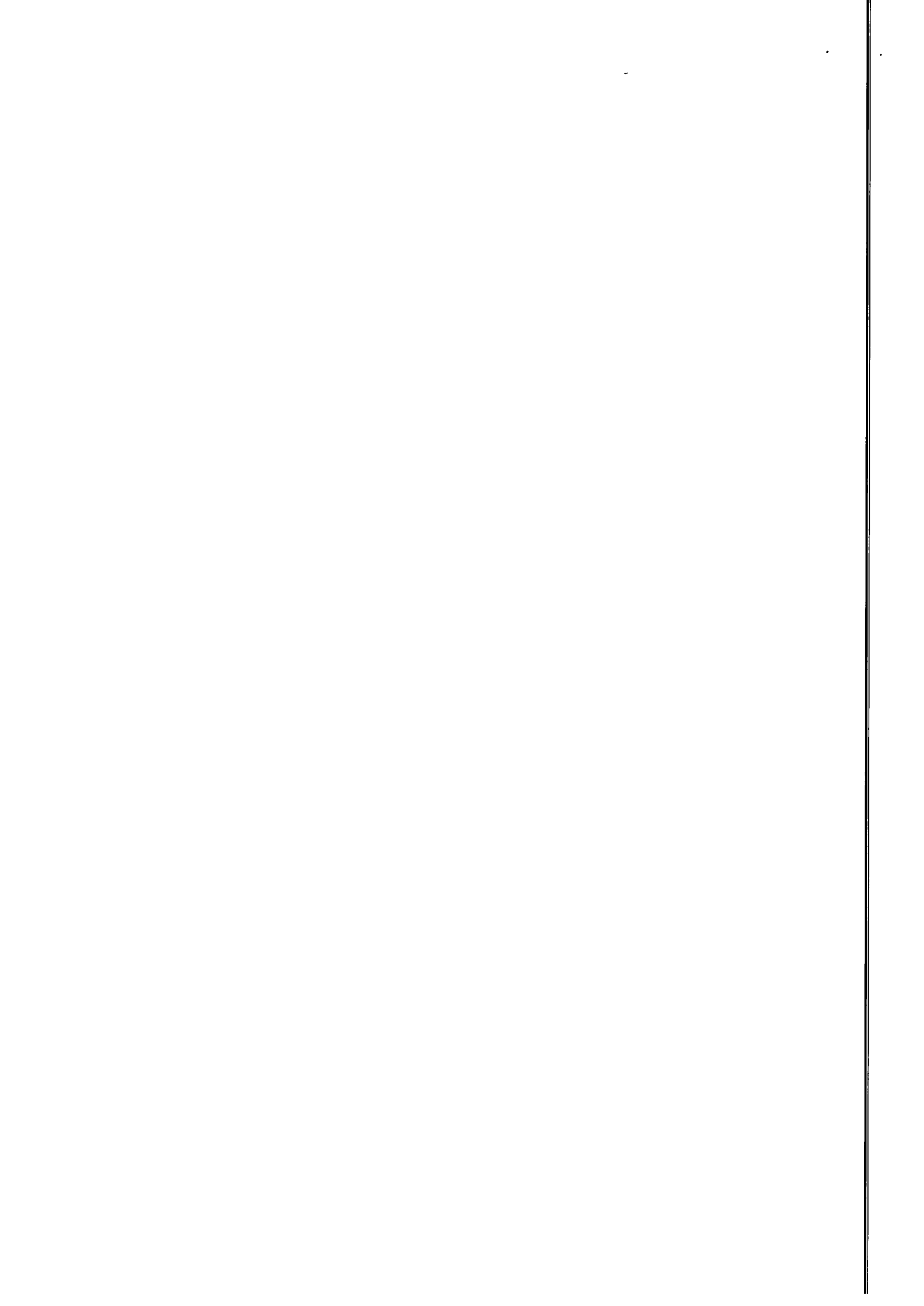
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901			NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904		1000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906		1000

### I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique .....	Dénomination .....				
N° SIREN (si société établie en France) .....	° de détention .....			Nb de parts ou actions .....	
Adresse .....					
Forme juridique .....	Dénomination .....				
N° SIREN (si société établie en France) .....	° de détention .....			Nb de parts ou actions .....	
Adresse .....					
Forme juridique .....	Dénomination .....				
N° SIREN (si société établie en France) .....	° de détention .....			Nb de parts ou actions .....	
Adresse .....					
Forme juridique .....	Dénomination .....				
N° SIREN (si société établie en France) .....	° de détention .....			Nb de parts ou actions .....	
Adresse .....					

### II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	<b>Mme</b>	Nom complet	<b>FABERT SANDRA</b>		
Nom d'usage		° de détention	<b>60</b>	Nb de parts ou actions	<b>600</b>
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays	
	<b>18/12/1969</b>	<b>972</b>	<b>FORT DE FRANCE</b>	<b>FRANCE</b>	
Adresse					
QUARTIER GRAND BASSIN					
97270 SAINT ESPRIT					
FRANCE					
Titre	<b>MME</b>	Nom complet	<b>APPIN SANDRA</b>		
Nom d'usage		° de détention	<b>40</b>	Nb de parts ou actions	<b>400</b>
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays	
	<b>14/04/1980</b>	<b>94600</b>	<b>CHOISY LE ROY</b>	<b>FRANCE</b>	
Adresse					
ILOT CHATAN CITE NORVILLE					
97215 RIVIERE SALEE					
FRANCE					



## 7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

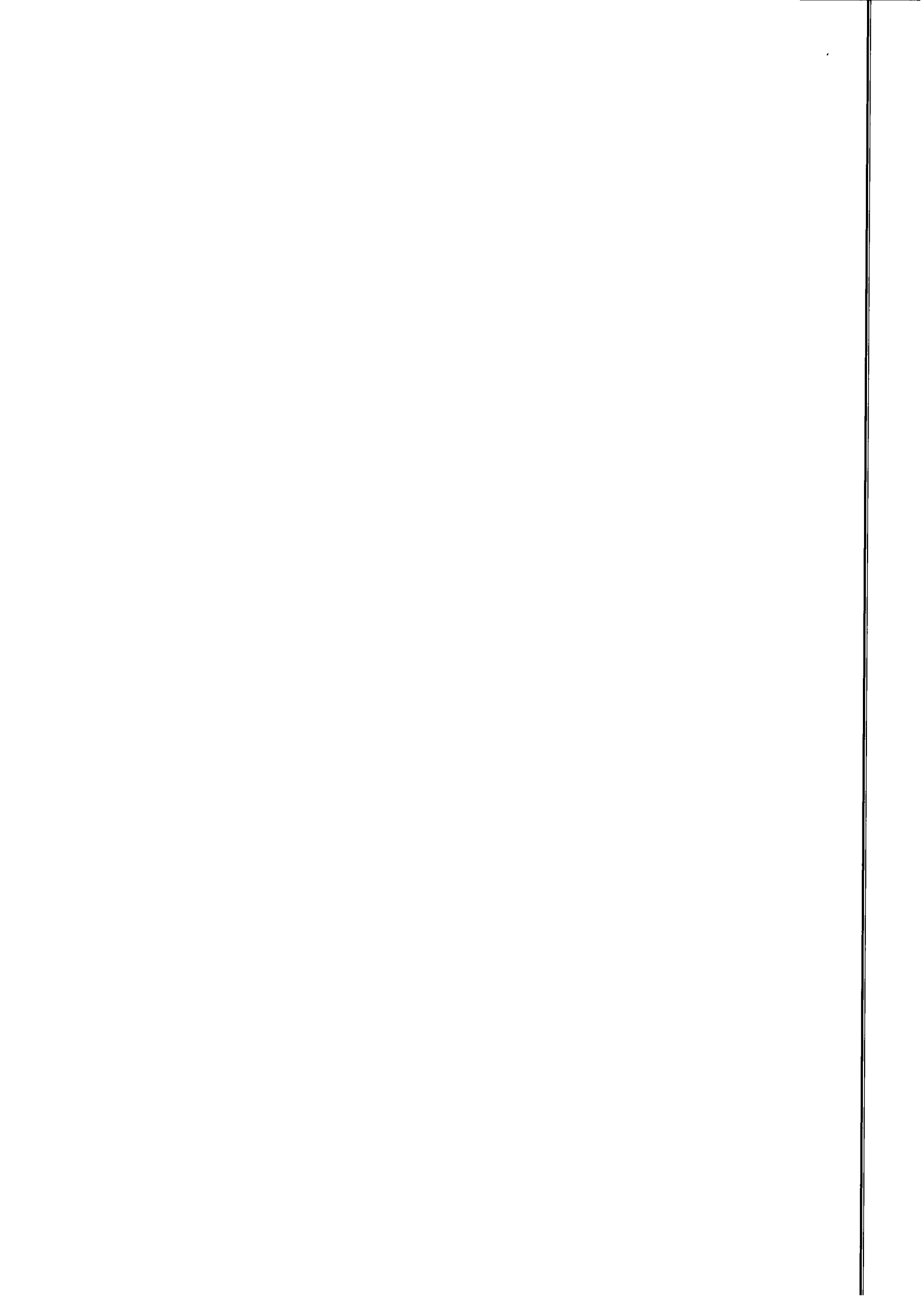
**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)**

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2 S TEAM - SIREN : 909676512 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | 905 |

Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse .....		
Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse .....		
Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse .....		
Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse .....		
Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse .....		



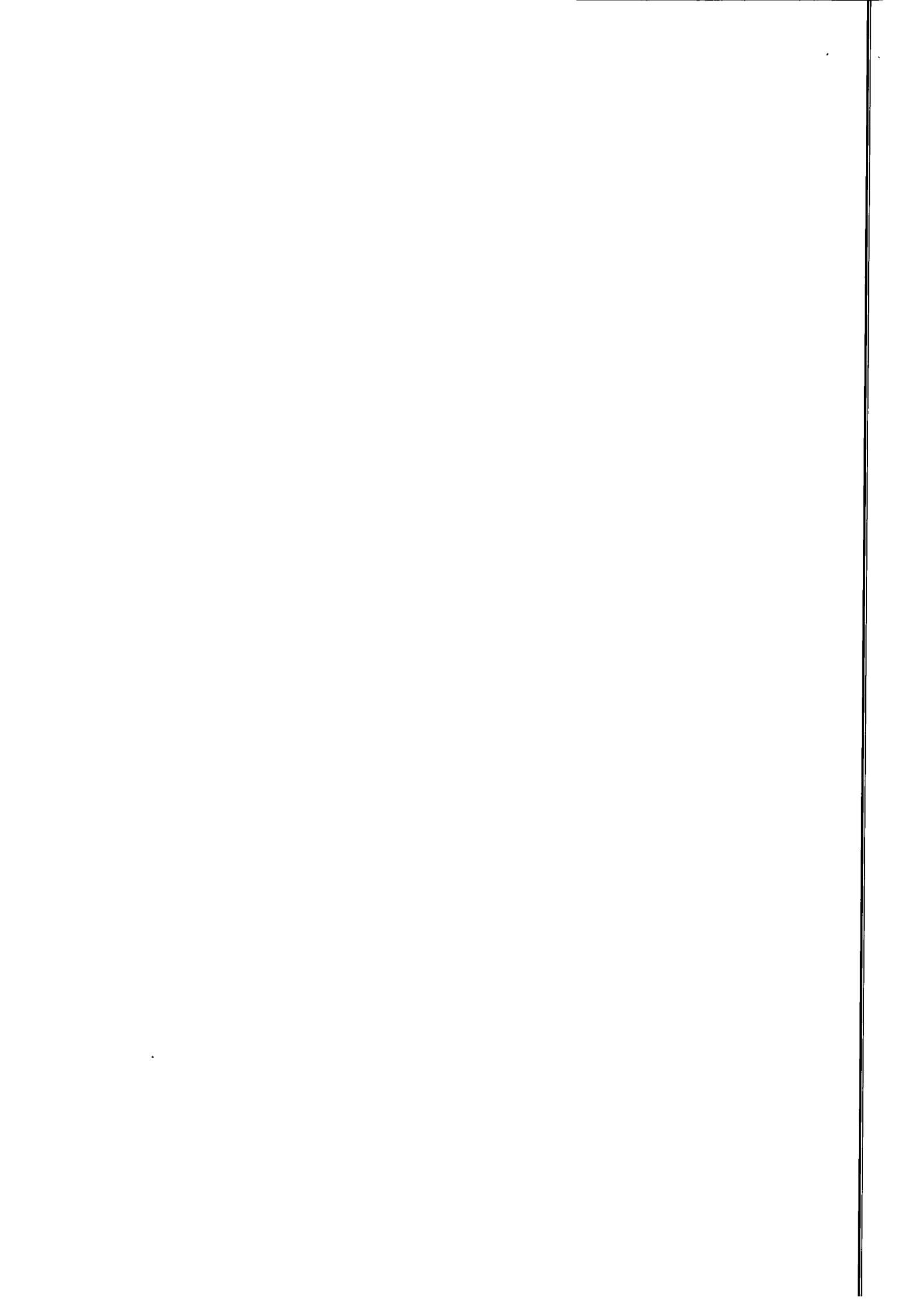
**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**



Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

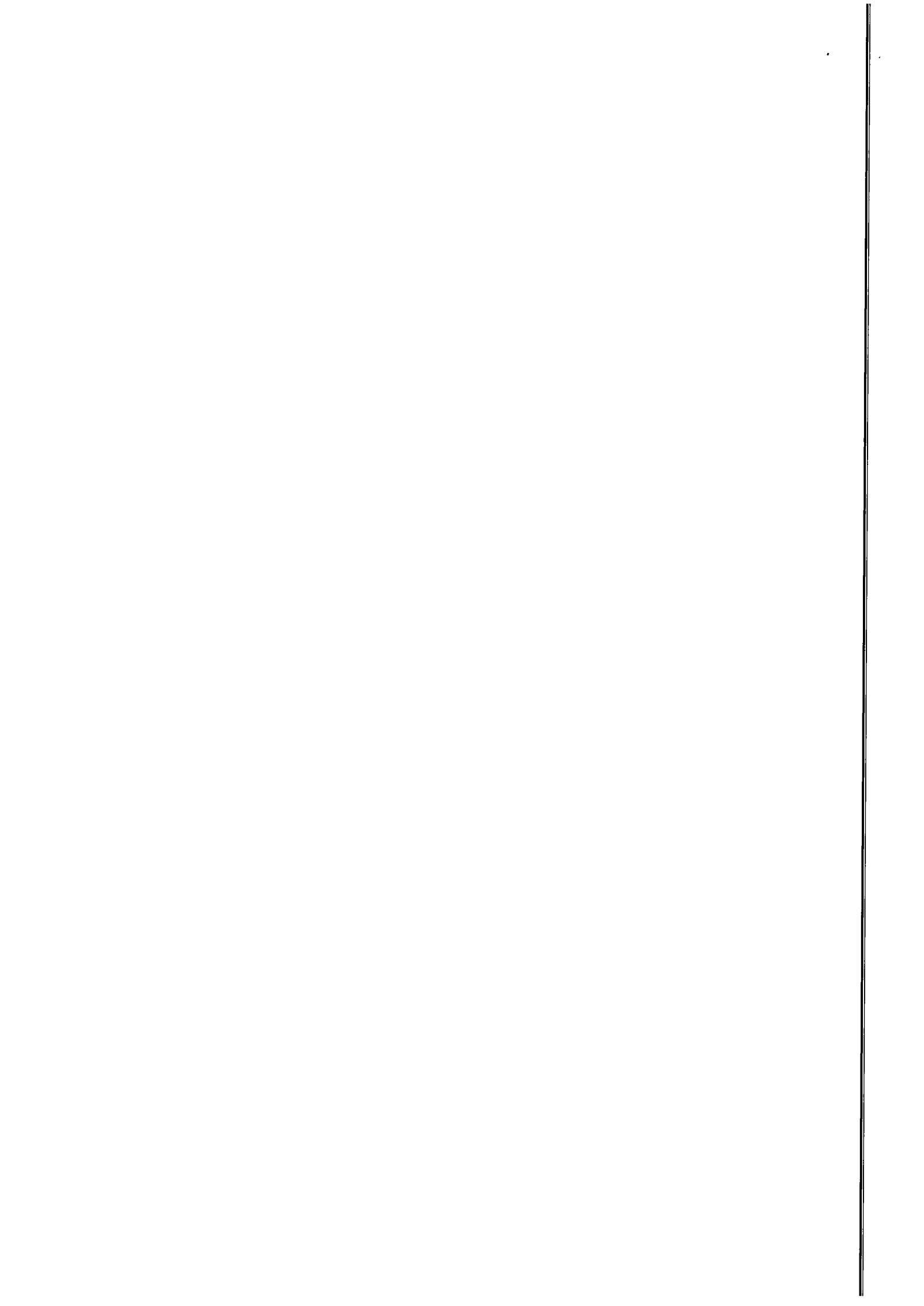
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : 2 S TEAM	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 909676512	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
	dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C31V » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	



<b>II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
<b>CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :</b>	

<b>III - CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	



## **Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER**

Entreprise : 2 S TEAM

SIREN : 909676512

Attestation produite le 20/02/2026

**AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN**

